



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement
Direction des routes d'Île-de-France**

REAMENAGEMENT DU DIFFUSEUR RN12 / RD91

Réunion de concertation du 29 janvier 2021

Lieu

Vidéo-rencontre

Participants

DiRIF SMR

M. PERREL, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest

A. DAURIAN, responsable d'opération

L. PEREIRA, assistante au responsable d'opération

EPA Paris Saclay

T. BAILLET, chef de projet secteur Yvelines

S. BORLANT, chef de projets infrastructures de mobilités

Associations

F. APICELLA - ASEM

A. BOISROUX-JAY – VEI

X. FERNIER - SDIP

B. FLOCH – VEI

D. MOREAU - ASEM

P. DESNOS – Amis des Forêts

I. CLAUDE- VeloVersailles

P. DOMERGUE - ESSOR Versailles

C. DUCAROUGE - SAVE

A. FASTRE - AVB / APACH

P. JENNEQUIN - ADE Epi d'Or

M. Perrel rappelle le souhait de la direction des routes d'Île-de-France de poursuivre la concertation avec les associations ayant exprimé leur intérêt d'être informées et consultées sur le réaménagement du diffuseur RN12 / RD91.

Après avoir rappelé la solution retenue à ce jour, qui a fait l'objet de la déclaration d'intention, M. Perrel présente la recherche d'optimisations, en cours d'étude, qui vise à :

- améliorer la capacité du diffuseur,
- diminuer encore l'empiétement forestier du projet,
- faciliter le passage des modes doux.

Le projet de voie verte longe la RD91 à droite en montant. Les récentes études permettent d'envisager un franchissement des bretelles par cette voie verte à niveau. Chacun des passages piétons sera sécurisé par un temps de feu confortable et un îlot séparateur permettra le stockage des piétons et cycles entre le shunt depuis la RD91 - Versailles et la bretelle depuis la RD91 – Satory. L'EPA précise que le débouché de la voie verte

Tél : 01 40 61 84 88

Mél : michel.perrel@developpement-durable.gouv.fr

15 rue Olof Palme, 94046 CRÉTEIL

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

au sud de la RN12 sera remanié à l'issue des travaux de la DiRIF avec la création d'un mail à l'image des grandes avenues versaillaises.

Questions - réponses

- Question sur les hypothèses de trafic

Les associations s'interrogent sur les hypothèses de trafic retenues par le maître d'ouvrage, compte-tenu des flux annoncés aux horizons 2027 et 2035. La DiRIF précise que la modélisation prend en compte l'ensemble des projets du secteur de Satory et de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec des hypothèses volontaristes sur la baisse générale de trafic observée en Île-de-France, le covoiturage et le transfert modal de la voiture individuelle vers les transports en commun. L'EPA intervient pour préciser les projets du territoire pris en compte pour les simulations de trafic. IL est à noter que le taux d'occupation des activités économiques pris en compte sur Satory peut paraître bas car celles-ci ne sont pas uniquement constitués de bureaux (avec un taux d'occupation fort) mais intègre également des surfaces d'ateliers, de labos, ... (avec un taux d'occupation très faible). Les associations demandent à ce que ce taux d'occupation des bureaux soit réinterrogé dans les études trafic ultérieures afin de mieux prendre en compte le développement du télétravail dans les entreprises. La DiRIF s'engage à transmettre la liste des projets pris en compte dans les études de trafic.

- Question sur les compensations forestières

Les associations suggèrent la recherche d'une compensation forestière dans le « polygone de l'artillerie », terrain militaire situé à proximité du projet, dans le même massif boisé. Les associations précisent qu'elles soutiendront le maître d'ouvrage s'il oriente ici sa recherche de compensation forestière, car ce serait compenser au plus proche de l'impact du projet. La volonté des associations est de remettre le « polygone de l'artillerie » en gestion à l'ONF afin de remédier au mitage (ou grignotage) de la forêt domaniale et de rendre les espaces boisés plus résilients et aptes à accueillir et préserver la biodiversité francilienne.

La DiRIF indique qu'elle se rapprochera de l'ONF et de la DRIAFA pour entendre leur intérêt et les conditions d'intégration de tout ou partie de cette parcelle dans la forêt domaniale. En effet, vu la nature du terrain en question, la faisabilité d'une compensation nécessite une expertise des surfaces, mais également de la mesure compensatoire, que ce soit en matière de pollution des sols, de qualité des boisements, et elle dépend de l'usage souhaité par son futur gestionnaire.

Les associations confirment leur intérêt pour la parcelle du « polygone de l'artillerie » à destination d'abord forestière et écologique, pas nécessairement aux fins d'accueil du public, en raison de la nature polluée des sols.

- Question sur les circulations douces

Les associations s'interrogent sur les aménagements cyclables et piétons, en particulier sur le franchissement à niveau du diffuseur, les temps de vert piétons/cycles, le temps d'attente et l'espace sécurisé sur l'îlot séparateur, la signalétique mise en place et l'interface avec la Ville de Versailles sur l'ensemble des sujets modes doux.

Les associations craignent que le différentiel de vitesse entre le flux cycliste descendant et les piétons génère un problème de sécurité, dissuadant les piétons d'emprunter la voie partagée. Néanmoins, il est probable que les cyclistes roulant à vive allure empruntent la RD, et qu'il est possible qu'une partie des piétons préfère emprunter les voies forestières plutôt que la voie verte.

Ils demandent s'il y aura un trottoir aménagé côté opposé à la voie verte, le long de la RD91. Il est répondu qu'il n'est pas souhaitable de diriger des piétons de ce côté, car il faudrait alors leur offrir un passage sur la RD91 non sécurisé par un temps de vert, juste avant le carrefour avec les bretelles de la RN12, à un endroit où les automobilistes ne s'attendent pas à trouver un passage piéton, ce qui créerait une situation dangereuse.

Les associations demandent enfin quelle continuité est prévue en amont sur Versailles, et en aval dans le périmètre de la ZAC Satory, et au-delà, vers Guyancourt.

Il est prévu la continuité de l'itinéraire cyclable depuis le panneau d'agglomération, juste après le pont SNCF, jusqu'au carrefour Bir-Hakeim, et ce dès la livraison du diffuseur. Si à la livraison du diffuseur, le mail de la ZAC n'était pas pleinement réalisé, une voie provisoire serait créée par l'EPAPS pour relier le diffuseur au carrefour Bir-Hakeim.

M. Perrel indique que les questions des associations seront également traitées avec les autres partenaires de l'opération, en premier lieu le Département et la Ville de Versailles, lors d'un prochain comité technique, car le franchissement du diffuseur par les modes doux doit s'entendre dans un schéma cohérent de pistes cyclables.

- Trafic sur la RD91

Les associations questionnent la circulation générale motorisée et également celle de certaines lignes de bus de voyageurs internationaux sur la RD91, et sa conséquence sur l'engorgement des rues en prolongation ou en proximité du diffuseur (comme la rue Joffre et la rue Royale) vers le centre-Ville de Versailles, en HPM et HPS. Elles font remarquer que le réseau des bus a été très récemment modifié, et que ceci doit être intégré dans l'approche circulation qui semble plus ancienne.

Suites de la concertation

La recherche d'optimisation va se poursuivre. Mais il apparaît que la frange boisée la plus sensible du point de vue de la covisibilité sera nécessairement impactée par le projet. La recherche d'une solution compensatoire, son analyse par le bureau d'études missionné par la DiRIF et enfin sa présentation aux associations fera l'objet de la prochaine réunion de concertation. Les associations citent l'intervention récente de l'ABF sur la frange arborée du projet proche de la caserne Pion, remarques qui sont en ligne et pourraient être éclairantes et consultées facilement.

Observations sur le compte-rendu

Postérieurement à la réunion, SAVE a fait parvenir à la DiRIF les questions et attentes suivantes pour la suite des études et de la concertation :

- 1) La nécessité de bien quantifier les empiètements forestiers des projets nouveaux.
- 2) Des précisions sur les voies de circulation douce tant vers le nord (ville) que vers le sud (ZAC), dont les incidences forestières mais aussi les dispositifs de régulation (tailles des zones de stockages d'attente aux feux, sécurisation des flux contraires sur la pente, cohabitations en sécurité entre piétons/mobiles avec signalétiques incitatives).
- 3) Au sujet du recalibrage de la RD91 depuis le centre de Versailles il sera utile d'impliquer la ville (et VGP?) et de situer les coordinations entre services pour assurer la cohérence des continuités des circulations : véhicules et circulations douces diverses (vélos électriques mais aussi triporteurs induisent des exigences de sécurité).
- 4) L'éventualité d'une modification des accès vers la ZAC depuis l'Ouest et ses effets pour rejoindre la RD91 vers le sud.
- 5) Des précisions sur les aménagements végétaux et les signalisations sur l'ensemble des voies modifiées
- 6) L'étude précise des risques concernant la covisibilité depuis la ville sur la partie Est du projet et la situation dégradée du rideau forestier actuel. L'éventualité d'un merlon ou mieux d'une longue palissade végétalisée (comme il en existe déjà plusieurs sur l'autoroute sud en sortie de Paris) pourraient être parmi les solutions à investiguer, à combiner avec les régénérations possibles d'arbres. Il faut en effet impérativement assurer l'isolation visuelle (et sonore) des flux routiers depuis la ville et toute la zone du château tant en été qu'en hiver. Ces opérations seront à inclure dans le compte des compensations en local.
- 7) La connaissance des nouvelles études de mobilité tant sur la ZAC Satory Ouest que sur SQY tout proche sera à intégrer dans les révisions des projections de circulation sur le réseau routier et sur le réseau des circulations douces. Sur Satory mais aussi sur SQY il y aura des bureaux mais aussi des laboratoires et des ateliers. L'éventuel télétravail n'a pas le même poids dans chaque cas, les modèles de circulation devront intégrer les typologies des nouveaux établissements prévus et bien entendu aussi des établissements déjà existants.
- 8) Une clarification sur la nature et les limites du polygone militaire en milieu de forêt, les photos aériennes ne laissant pas apparaître une situation claire. Pour ce polygone militaire à flan de coteau, il serait utile de mieux connaître son état sanitaire et de situer un éventuel protocole pour sa réinclusion éventuelle dans la forêt domaniale.

9) Nous avons apprécié la participation à la réunion de l'EPAPS aménageur de la ZAC de Satory, il sera utile d'avoir l'avis de la ville de Versailles et de VGP dans le cadre de aménagements de circulations.

10) Le besoin de situer les étapes prochaines dans le dispositif administratif de mise en place : Études d'impact, Enquêtes publique, Financements, calendrier.

11) Il serait utile de joindre et référencer les visuels présentés et commentés durant la réunion.

Michel
PERREL
michel.perrel



Signature numérique
de Michel PERREL
michel.perrel
Date : 2021.03.18
14:26:51 +01'00'